

Département de la **SOMME**
 Arrondissement d'**AMIENS**
 Canton d'**AILLY SUR NOYE**
SISCO de l'Avre et de la Noye

Compte-Rendu du Conseil Syndical du 18 Janvier 2021 à DOMMARTIN :

Présents :

Commune de Cottency : M^r Jérémy GAWLIK et M^{me} Béatrice BRIAULT
 Commune de Dommartin : Mesdames Christine MORELLE et Fabienne PERONNET
 Commune de Fouencamps : M^r Yves-Robert LECONTE et M^{me} Sylvie MONTIGNY
 Commune de Guyencourt : Mesdames Monique BLIN et Annie FOUGERAY
 Commune de Remiencourt : M^r Pascal TONNELIER et M^{me} Carole GILSON

Secrétaire de séance : M^{me} Annie FOUGERAY

ORDRE DU JOUR :

- **Décision modificative au BP 2020,**
- **Point sur le service civique**
- **Report de la réunion de travail sur les tarifs cantine / garderie**
- **Questions diverses**

1) Admission en non-valeur :

Le Trésor Public nous a communiqué l'état des restes à recouvrer sur les exercices 2015 et 2017 à 2018, pour un montant de 39.05 € (Factures cantine / garderie).

Considérant que le montant de ces recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 39.05 € sur le budget SISCO.

Année (s)	2015	2017	2018	TOTAL
Somme (€)	4.15 €	24,90 €	10,00 €	39,05 €

Il est demandé aux Membres du Bureau de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau **approuve à l'unanimité** l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2015 et 2017 à 2018 pour un montant de 39.05 €.

De prévoir des crédits à l'article 6541 du budget primitif 2020 : « pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant de 39.05 €

2) Modification budgétaire (Admission en non-valeur) :

M^{me} la Présidente informe les membres du conseil que nous devons prévoir les crédits sur le budget plus particulièrement au Chapitre 65. Ces crédits sont dû au fait de la mise en non-valeur des factures de cantines et/ou garderie non régularisé.

M^{me} la Présidente demande à son syndicat, de l'autoriser à procéder à des modifications comptables n'ayant aucune influence sur le budget qui a été approuvé (par l'ancien syndicat). À savoir :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Articles	Montant
621 Personnel ext.	- 39,05		
6541 Créances admises en non valeur	39,05		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent de transférer les sommes.

3) Point sur le service civique :

M^{me} la présidente informe les membres du bureau que 5 candidatures ont été reçues dont 2 non recevables pour la mission du service civique. 3 candidatures valables ont été validées.

La première candidature est calme, apaisante.

La seconde candidature a reporté son rendez-vous mais a été recrutée sur un autre poste.

La troisième candidature a été reçue la semaine dernière, personne posée, énergique et qui a des atouts et des compétences dans l'animation. Mme Maurine HADJEJE a 20 ans possède le BAFA et le permis.

Nous sommes agréés, un dossier est en cours. Maurine pourrait débiter 1 mois avant la signature de son contrat.

Qu'en est-il au niveau de l'assurance tant que le contrat n'est pas signé ?

L'assurance du SISCO prendra en charge cette personne sur le contrat du SISCO afin que celle-ci soit assurée.

Le contrat pourrait démarrer le 25 janvier 2021. Pour info, les enfants peuvent se mettre au chaud dans la mairie le midi. Des jeux sont à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente, les membres du bureau acceptent à l'unanimité des membres présents le contrat civique.

4) Conventions mises à dispositions du personnel :

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Avre Luce Noye met à la disposition du SISCO, du personnel pour assurer les fonctions d'ATSEM en temps scolaire et en temps non scolaire.

À ce titre, il est proposé une convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans allant jusqu'à 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat, acceptent à l'unanimité la proposition de Madame la Présidente.

Madame la Présidente informe les membres du Syndicat qu'une petite subvention pourrait être versée par la région pour le transport. En attente du montant.

5) Questions diverses :*☞ Achat d'une machine à laver :*

Madame la Présidente informe les membres du Syndicat sur le fait d'investir dans une machine à laver séchante pour un montant de 656 €.

Après concertation, les membres du syndicat approuvent cet achat à l'unanimité des membres présents.

☞ Achat d'un téléphone portable :

Madame la Présidente informe les membres du Syndicat sur le fait d'avoir investi dans un téléphone portable pour la cantine / garderie pour un montant de 45 € (coût du portable).

Le coût de l'abonnement revient donc à 70 € / mois pour internet, le téléphone fixe et le téléphone portable.

Nous étudierons l'achat d'un ordinateur portable.

☞ Informations :

Aucun souci sur le renforcement du protocole existant à la cantine. Tout se passe bien.

Un rappel : les enfants ne doivent pas se servir tout seuls.

Préparation des tableaux des quotes-parts à faire chacun pour 2021. Réunion prévue le 10 Février 2021.

Règlement des factures : Les factures « dettes » envers la CICALN ont été régularisées pour l'année 2019 et 2020 jusqu'à août reste le dernier trimestre 2020 et 2018 à régler.

La séance est levée à 19h15

La Présidente,
Christine MORELLE